



PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PRÉFET

Monsieur le Maire de PIERREVILLERS

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : Mme Geneviève MICHELOTTI

Tél : 03 87 34 88 53
Fax : 03 87 34 87 84
Mél : genevieve.michelotti@moselle.gouv.fr

Metz, le 16 août 2018

TÉLÉCOPIE

Objet : **Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**

1. **J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,**
par arrêté interministériel du 23 juillet 2018, NOR : INTE1820387A, publié au Journal officiel le 15 août 2018

a été effectivement reconnue en état de catastrophe naturelle
 - pour les inondations et coulées de boue
 - qui ont touché votre commune du 9 juin 2018

2. Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.
↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture

3. Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté interministériel et d'une fiche d'information sur les conditions d'indemnisation.

Pour le Préfet,
Le Directeur des sécurités

Frédéric LÉONI